



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 FEVRIER 2021 à 19H
Salle du Conseil - Mairie de Saulny

Présidente de séance : Mme SPORMEYEUR Nathalie, Maire

Membres présents : VERONESE Frédéric, FURLAN Rose, SUTTER Dominique, LECLERE Daniel, RHIM Jean-Paul, IGLESIA Evelyne, LAUBERTEAUX Thierry, VIGNERON Francine, VIGNET Guy, GOUILLAUD Serge, CHRISTMANN Hélène, Hervé LASSALAS. SONDAG Valérie est arrivée à partir du point 2.

Membres absents : TARAL Jean-Claude

Présence : 13 / 15 à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint. 14/15 à partir du point 2.

Secrétaire de séance : Dominique SUTTER a été désignée secrétaire de séance

Le chauffage de la salle polyvalente étant en panne, le conseil s'est tenu en mairie à huis clos, car d'une part, la taille de la pièce ne permet pas de respecter la distanciation avec du public et d'autre part en raison du couvre-feu fixé à 18 heures.

Le compte-rendu du conseil municipal précédent est validé.

Lors de cette séance, après en avoir délibéré, le conseil municipal a pris les décisions suivantes.

1 Examen et approbation du compte administratif 2020

Monsieur Frédéric VERONESE, 1^{er} adjoint, présente à l'assemblée le compte administratif 2020 :

2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
DEPENSES	731 093 €	216 848,73 €
RECETTES	925 157,34 €	245 298,32 €
Résultat de l'exercice en EXCEDENT	194 064,34 €	28 449,59 €

Soit un résultat excédentaire total de 222 513,93 €

Pour rappel, l'année 2019 a clôturé avec un excédent de 106 541,43 € au fonctionnement (qui a été crédité en investissement) et un déficit 92 109,70 € à l'investissement.

Le résultat de clôture 2020 est donc excédentaire de 130.404,23 € :

- 194 064,34 € d'excédent en fonctionnement
- 63 660,11 € (= 92 109,70 – 28 449,59) de déficit en investissement.

Le budget est maîtrisé et l'orientation actuelle des dépenses permet de tendre vers une gestion plus sereine. Pour rappel, il reste 52 858 € à payer le 01 mars 2021 pour la dernière échéance du prêt pour le 35 rue de Metz. Au 31 décembre 2020, le capital restant dû était de 957.534 € pour les trois emprunts en cours.

Le conseil municipal vote et arrête à l'unanimité les résultats du compte administratif 2020 tels que résumés ci-dessus.

Valérie SONDAG arrive à partir du point 2.

2 Examen et approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, et tous les documents comptables y afférant, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, et considérant que Madame MOLLENTHIEL, Receveur de la commune, a bien administré les finances du budget principal de la commune, le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part et l'approuve donc à l'unanimité.

3 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020 ce jour, Frédéric VERONESE propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, soit 194 064,34 €, en totalité à la section d'investissement du budget 2021.

Les restes à réaliser à la section investissement au 31 décembre 2020 sont :

- En dépenses : 11 441 €
- En recettes : 4 771 €.

Il ressort donc un besoin de financement en investissement de 70 330,11 € (= 63 660,11 – 11 441 + 4 771), qui sera comblé par l'affectation de cet excédent de fonctionnement, le surplus devant servir à financer les travaux ou acquisitions 2021.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

4 Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021

Préalablement au vote du budget primitif 2021, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal, peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code général des collectivités territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de 2020, soit 17 932 €, qui seront répartis ainsi :

- réseaux de voirie : 7.000 €
- installations de voirie : 1.450 €
- autres installations, matériel et outillage techniques : 1.382 €
- immeubles de rapport : 8.100 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

5 Demande de subvention présentée par l'école maternelle dans le cadre d'une sortie pédagogique

Madame la Directrice de l'école maternelle demande une subvention pour la prise en charge des frais de transport pour une sortie à la ferme pédagogique de REZONVILLE le 10 juin prochain. Elle a fourni deux devis :

- les autocars KEOLIS pour un montant total de 426 € TTC
- les autocars SCHIDLER pour un montant de 280 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide à l'unanimité de répondre favorablement à cette demande
- de retenir l'offre établie par les autocars SCHIDLER

6 Demande de dérogation à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

Daniel LECLERC, adjoint aux affaires scolaires, rappelle à l'assemblée que la commune bénéficie depuis la rentrée 2017 d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire qui a été prolongée pour une durée d'un an et dont l'échéance est fixée à l'issue de l'année scolaire 2020/2021. Il propose par conséquent de formuler une demande de renouvellement à titre dérogatoire et pour une période maximum de trois ans de l'organisation des enseignements répartis sur quatre jours hebdomadaires. Il précise que les enseignants et les parents d'élèves sont en accord avec le maintien de la semaine à quatre jours.

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19H30 et divers points sont abordés.

Autres sujets :

- Fibre : dossier suivi au niveau du Maire, de la Métropole et du sous-traitant. Dans les rues où les réseaux sont aériens, la société SOGETREL voulait installer 14 poteaux métalliques. Mme le Maire a entrepris une négociation afin de limiter cette atteinte à l'esthétique et a obtenu que seulement 5 poteaux soient maintenus. A la place des 9 autres, les supports URM vont être rehaussés pour recevoir la fibre, le coût correspondant ne sera pas à la charge de la commune. Les permis de voirie vont être signés. A l'intersection de la rue du Moulin et rue de Vigneulles : travaux début mars suite à un déblocage auprès de SFR.
- Entretien des sentiers : arbres en travers des chemins et chemins abimés. La tempête en janvier a fait des dégâts. Mais la priorité de la commune a été de faire face aux ruissellements pour protéger les habitations du lotissement de la Gentière et de rendre les rues accessibles lors de l'épisode de neige-verglas. Il faut rappeler que certains sentiers sont privés. Un recensement des chemins communaux et ceux cadastrés est en cours pour définir la prise en charge de leur entretien. Les chemins sont abimés par les agriculteurs, qui doivent avoir accès à leurs parcelles, mais également par les chasseurs. Les agriculteurs concernés se sont engagés à réparer leurs dégâts au printemps, quand la météo sera plus favorable.
- La commune est chargée d'entretenir les fossés par le biais soit de son service technique, soit de prestataires privés.
- Un agent technique est muté sur une autre commune le 1^{er} avril suite à une opportunité permettant un développement de carrière. Un autre dont le contrat à durée déterminé se termine le 11 mai ne souhaite pas le renouveler. Des entretiens sont en cours pour procéder à leur remplacement.

A Saulny, le 19 février 2021

Le Maire,



Nathalie SPORMEILLEUR



Ce compte-rendu est consultable sur le site internet de la commune : saulny.com